

CENTRE Gédéon-Ouimet

Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 8 mai 2024
Local 302
14h00

Procès-verbal

Sont présents

Noms	Groupes représentés
Madame Marie-Ève Gauthier	Représentante des groupes socio-communautaires/IJQ
Madame Corina Moisa	Représentante des enseignant(e)s
Madame Otilia Covaliu	Représentant des enseignant(e)s
Madame Julie Allaire	Représentant du personnel de soutien /Technicienne en travail social
Madame Annie Martel	Représentante du personnel professionnel/CFS
Monsieur Olivier Boyer	Élève

Sont également présents à la table du conseil

Monsieur Daniel Mailhot	Directeur du centre
Madame Silia Hellal	Secrétaire de centre
Madame Lisanne Le Tellier	Directrice adjointe

Sont absents :

1- || Présence et quorum

Conseil d'établissement

343 - CÉ
23/24-65

Madame Marie-Ève Gauthier, présente en virtuel sur TEAMS et présidente du conseil d'établissement ouvre la séance à 14 h00 après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus.

2- L'ordre du jour

343 - CÉ
23/24-66

PRÉAMBULE : Marie-Ève Gauthier, président(e) du CÉ, procède à la lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Corina Moisa et appuyée par Julie Allaire, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 6 octobre 2023..

Durée	No	Sujets	Objets
1 min	1	Présence et quorum	Constat Accueil
2 min.	2	Ordre du jour	Adoption
5 min.	3	Procès-verbal de la séance du 14 février 2024	Adoption
20 min.	4	Budget annuel du Centre	Information
20 min.	5	Plan de lutte contre l'intimidation et la violence et consultation des élèves.	Adoption/Information
20 min.	6	Projet éducatif	Information/Adoption
15 min.	7	La détermination des critères de sélection d'une direction de centre.	Consultation
10 min		Questions du public	
	8	Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 14 février 2024

343 - CÉ
23/24-67

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du CÉ, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal verbal.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2023 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Allaire et appuyée par Corina Moisa, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024;

4 - Budget

343 - CÉ
23/24-68

Le directeur, Monsieur Daniel Mailhot, présente l'état de situation du budget du Centre. Il utilise les documents officiels du Service des ressources financières du CSSDM, destinés aux membres du CÉ, afin d'en faire la présentation. Comme par les années antérieures un suivi rigoureux des dépenses est exercé par la direction du Centre, en étroite collaboration avec le Service des ressources financières.

5 - PLVI

343 - CÉ
23/24-69

Le directeur, Monsieur Daniel Mailhot, présente pour son évaluation, le document officiel du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence du centre. Monsieur Mailhot présente également le résultat du sondage sur le climat social dans le centre.

Les documents sont en pièce jointe.

Conseil d'établissement

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du C.É., permet aux membres de faire la lecture individuellement du rapport sur le plan de lutte.

CONSIDÉRANT, que conformément aux articles 75.1 à 75.3 (en pièce jointe) de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil doivent évaluer, adopter et actualiser au besoin le PLIV;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Olivier Boyer et appuyée par Julie Allaire, il est résolu à l'unanimité d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence tel que présenté.

Dans la discussion, les élèves peuvent avoir peur de dénoncer les actes de violence, car ils craignent d'empirer les choses, selon Monsieur Olivier Boyer. Madame Julie Allaire complète en mentionnant que le centre a un rôle à jouer pour être plus présent et gagner la confiance des élèves. Les membres du C.É. conviennent, à la lumière des résultats à la question 17, que c'est le quartier qui peut créer le plus un sentiment d'insécurité que le centre lui-même.

6 - Projet éducatif

343 -
CÉ
23/24-
70

La direction informe les membres du C.É. de l'état des travaux dans l'élaboration du Projet éducatif. Il informe les membres que la proposition finale des moyens sera présentée au C.É. du mois de juin, car bien que le document de proposition soit prêt et valide, selon le comité des enseignants, ce document doit être d'abord présenté en réunion du personnel le 16 mai. Comme le 30 juin est toujours la date limite pour faire approuver les moyens à inscrire au projet éducatif, tout sera fait à temps. Les moyens sont reconnus par la recherche, mesurable par des données probantes et aideront à atteindre les objectifs fixés dans le projet éducatif.

7 - Détermination des critères de sélection d'une direction de centre.

343 - CÉ
23/24-71

Monsieur Mailhot quitte la réunion pour permettre aux membres du C.É. de compléter le formulaire de détermination des critères de sélection d'une direction de centre. Un formulaire FORMS sera ensuite rempli.

8- Question du public

343 - CÉ
23/24-72

Marie-Ève Gauthier, présidente du CÉ remercie les membres pour leur participation.

9- Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Allaire et appuyée par Olivier Boyer, il est résolu à l'unanimité;

Conseil d'établissement

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 15h16

Adopté le

M. Lanthier

Présidente

14 juin 2024

Date

Liste des documents joints au présent procès-verbal

Item à l'ordre du jour	Sujets de l'annexe
4	Budget
5	PLVI
7	Questionnaire

